

SEANCE N° 1
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le treize Février à vingt heures et trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/02/2020

Date d'affichage en Mairie : 06/02/2020

Présents : BREJON Hervé, BOUILLAUD Sylvia, MURZEAU Stéphane, BRIN Stéphane, RINEAU Marie-Christine, PERRAUD Hubert, LEROUX Gilbert, GAUDICHEAU Aline, GRELLIER Fabien, BOSSARD Valérie, BIZON Marie-Christine, Marie-Madeleine RETAILLEAU, MANCEAU Sandrine,

Absents excusés : Frédéric GABORIEAU

Pouvoir : Frédéric GABORIEAU à Hervé BREJON

Secrétaire de séance : Marie-Christine RINEAU

1 – BILAN DU SERVICE TECHNIQUE MUTUALISE

2 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DES ORMEAUX EN VUE DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIERES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une convention de mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque sur Ombrière avec Vendée Ombrière via Vendée énergie.

Cette dernière a pour l'objet la mise à disposition par la commune du parking du complexe sportif situé rue lavoir, pour que la société bénéficiaire y installe une ombrière photovoltaïque de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation, par la société bénéficiaire, de l'autorisation de production d'électricité ainsi produite.

La convention prendra effet dès sa notification par la commune à la société bénéficiaire, et est conclue pour trente ans à compter de la mise en service de la centrale. Elle sera reconduite deux fois pour une période de 5 ans sur demande de Vendée Ombrière. Puis éventuellement prolongée par tacite reconduction d'un an.

La prise en charge est totale pour les demandes d'autorisation d'urbanisme, de raccordement de réseaux, d'étude de sol, mise en place de la sécurité chantier et de construction.

Vu le CGCT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition temporaire du complexe sportif de la commune de saint aubin des ormeaux en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur Ombrières ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

3 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE LA MISSION INGENIERIE / GEOMETRE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE AIR&GEO RELATIVE AUX TRANCHES 3 ET 4 DU LOTISSEMENT LA BERNARDIERE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une convention pour une mission ingénierie et une mission géomètre avec la société AIR&GEO relatives aux tranches 3 et 4 du lotissement La Bernadière.

La mission Ingénierie est une mission complète relative aux travaux de viabilisation du lotissement Tranche 3 et 4 respectivement pour un prévisionnel de 42 et 21 lots.

Cette-dernière comprend :

- Une étude avant- projet APS et APD (Sommaire et détaillé)

- Une assistance au Maître D'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)-Phase provisoire et définitive
 - La direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
 - L'assistance au Maître d'ouvrage pour la réception des travaux.
- Les prestations ne comprennent pas l'étude de sol et la coordination SPS

La mission Géomètre qui comprend :

- Le bornage Périmétrique : 1 730,00 ht
- Le bornage Parcellaire 320,00x63 lots= 20 160,00 ht
- Le Piquetage 1 800,00 ht

La convention prévoit également la maîtrise d'œuvre de la tranche 3 du lotissement, avec un prévisionnel de 42 lots, selon les modalités financières suivantes :

- Dépôt du permis d'aménager de la tranche3 = 5 800,00 ht
- Honoraires Architecte = 3 500,00 ht
- Mission de Maîtrise d'œuvre = 23 000,00 ht

La maîtrise d'œuvre de la tranche 4, avec un prévisionnel de 21 lots, prévoit les modalités financières suivantes :

- Dépôt du permis d'aménager de la tranche3 = 5 800,00 ht
- Honoraires Architecte = 3 500,00 ht
- Mission de Maîtrise d'œuvre = 12 300,00 ht

Les missions 2 et 3 pour cette tranche seront actualisés

Vu le CGCT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de de la mission ingénierie / géomètre entre la commune et la société AIR&GEO relative aux tranches 3 et 4 du lotissement la Bernardière ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget Bernardière 3 correspondant.

4 - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE

La Commune de Saint Aubin des Ormeaux a, par une délibération n°2019-093 du 12 décembre 2019, demandé une subvention à l'agence routière départementale.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau de financement, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer à nouveau sur ce point avec les bons montants.

Pour rappel, la commune de St Aubin des Ormeaux envisage la réalisation de liaisons douces le long de deux routes départementales (Rd53 et Rd 111).

La première liaison piétonne se situe le long de la route départementale n°111 (rte de la Verrie), depuis la sortie de l'agglomération jusqu'à rejoindre un chemin rural. L'emprise de 6 mètres de large environ est pour une partie propriété communale, cadastrée B720 et B721 et pour une autre partie en cours d'échange.

La seconde liaison piétonne se situe le long de la route départementale N°53 (rte de St Martin), depuis la sortie d'agglomération rue du temple à rejoindre la voie communale de la Jauffraire. Le projet de liaison piétonne traverse ensuite la RD53 pour reprendre la voie communale de la Roulière. Cette emprise de 6 mètres de large environ est en cours d'acquisition et d'échanges.

A termes, l'ensemble sera propriété communale et permettra aux marcheurs, randonneurs de ne plus emprunter les routes départementales pour parcourir ces deux circuits. Ces deux chemins seront empierrés et sablés sur 2 mètres de largeur. La pose d'une clôture et la plantation d'une haie bocagère sont en cours de réalisation.

Cela s'inscrit pleinement dans les réflexions intercommunales d'interconnexions des communes par liaisons douces.

Dans ce cadre, et au titre des aménagements de sécurité pour les piétons, il est proposé de solliciter l'agence routière départementale pour une subvention. Le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

depenses	montant HT	recettes	montant TTC
clôtures - devis Trichet	5 806,40 €	fonds de concours - estimé 10% du montant reste 49527,27 HT	5 503,30 €
plantations avec chambre d'agriculture	166,00 €	Subv Département de la Vendée - estimée 40% de 49527,27HT	19 810,91 €
bache de paillage biodégradable Cellobio	998,40 €		
création cheminement le long de la RD53 - estimation par l'agence de services aux collectivités de Vendée	33 093,00 €	autofinancement	40 722,15 €
création cheminement le long de la RD111 - estimation par l'agence de services aux collectivités de Vendée	14 966,50 €		
TOTAL DEPENSES	55 030,30 €	TOTAL RECETTES	66 036,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du Maire et le plan de financement

AUTORISE le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de l'agence routière départementale

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier

5 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE EN ESPACE CULTUREL

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le marché à procédure adaptée relatif à la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en espace culturel.

Cette consultation fait l'objet de 10 lots :

Lot 1 – DECONSTRUCTION – GROS-ŒUVRE – COUVERTURE TUILES

Lot 2 – MENUISERIE ALUMINIUM -SERRURERIE

Lot 3 – MENUISERIE INERIEURE BOIS

Lot 4 – CLOISONS SECHES

Lot 5 – PLAFONDS SUSPENDUS

Lot 6 – REVETEMENT DE SOLS – FAIENCE

Lot 7 – PEINTURE

Lot 8 – PLOMBERIE SANITAIRES

Lot 9 – CHAUFFAGE VENTILATION

Lot 10 – ELECTRICITE – COURANT FAIBLES.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 18/12/2019, et une publication a été faite sur marchés sécurisés avec une date de remise des offres au 22/01/2020.

Les critères de notation sont détaillés dans le rapport d'analyse des offres joint en annexe de cette délibération.

Il est proposé de retenir les candidats suivants :

Lot	Entreprises	Montant HT Estimation CDE	Montant HT
Lot 1 – DECONSTRUCTION GROS-ŒUVRE – COUVERTURE TUILES	MIGOUT IDEM	55 600.00	61 483.60
Lot 2 – MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIE	APH CONCEPT	29 900.00	30 199.00
Lot 3 – MENUISERIE INERIEURE BOIS	APH CONCEPT	11 800.00	12 349.40
Lot 4 – CLOISONS SECHES	AFLUX PLAK	12 900.00	14 863.47
Lot 5 – PLAFONDS SUSPENDUS	ACR	10 700.00	12 605.53
Lot 6 – REVETEMENT DE SOLS – FAIENCE	JOBARD	12 600.00	12 206.09
Lot 7 – PEINTURE	ADC PEINTURE	4 800.00	4 942.35
Lot 8 – PLOMBERIE SANITAIRES	FAUCHET	9 500.00	7 865.81
Lot 9 – CHAUFFAGE VENTILATION	TCS	49 500.00	48 132.55
Lot 10 – ELECTRICITE – COURANT FAIBLES	RETAILLEAU	24 000.00	24 821.35
TOTAL H.T.		221 300.00	229 469.15
TVA 20 %		44 260.00	45 893.83
TOTAL T.T.C.		265 560.00	275 362.98

Il est proposé de retenir l'ensemble de ses entreprises pour un montant de 229 469.15€ HT.

Vu le code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché public de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en espace culturel comme suit :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot 1 – DECONSTRUCTION GROS-ŒUVRE – COUVERTURE TUILES	MIGOUT IDEM	61 483.60
Lot 2 – MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIE	APH CONCEPT	30 199.00
Lot 3 – MENUISERIE INERIEURE BOIS	APH CONCEPT	12 349.40
Lot 4 – CLOISONS SECHES	AFLUX PLAK	14 863.47
Lot 5 – PLAFONDS SUSPENDUS	ACR	12 605.53
Lot 6 – REVETEMENT DE SOLS – FAIENCE	JOBARD	12 206.09
Lot 7 – PEINTURE	ADC PEINTURE	4 942.35
Lot 8 – PLOMBERIE SANITAIRES	FAUCHET	7 865.81
Lot 9 – CHAUFFAGE VENTILATION	TCS	48 132.55
Lot 10 – ELECTRICITE – COURANT FAIBLES	RETAILLEAU	24 821.35
TOTAL H.T.		229 469.15

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants
INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020

QUESTIONS DIVERSES

- Tour de garde pour les municipales du 15 mars 2020
- Candidature au concours « villes et villages étoilés »
- Aire de Camping-car
- Programme du prochain conseil le 12 mars 2020 à 20h00

Prochaines réunions

- Conseil Municipal le 12 mars 2020 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

BREJON Hervé	PERRAUD Hubert	BOSSARD Valérie
BOUILLAUD Sylvia	GABORIEAU Frédéric	LEROUX Gilbert
BIZON Marie-Christine	BRIN Stéphane	GAUDICHEAU Aline
GRELLIER Fabien	MANCEAU Sandrine	MURZEAU Stéphane
RETAILLEAU Marie-Madeleine	RINEAU Marie-Christine	